

COMMUNE DE WOUSTVILLER
AVIS D'APPEL PUBLIC RELATIF A LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION D'UN ACCUEIL DE
LOISIRS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

1. **IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE DELEGANTE** : Commune de **WOUSTVILLER** 24 rue de Nancy 57915 WOUSTVILLER
Tel 03 87 98 07 20 Fax 03 87 98 21 24
Courriel : woustviller.mairie@wanadoo.fr
2. **PROCEDURE**
Délégation de service public en application des articles L. 1411-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions législatives et réglementaires du Code de la Commande Publique.
3. **OBJET DE LA CONVENTION** : La présente consultation est organisée en vue de l'attribution d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un accueil périscolaire et extrascolaire.
4. **DUREE DE LA CONVENTION**
La durée de la convention de délégation de service public envisagé est de 3 ans.
Date prévisible du début de la délégation : 2 septembre 2019
5. **JUSTIFICATIFS A PRODUIRE A L'APPUI DES CANDIDATURES ET DES OFFRES** : Se référer au Règlement de consultation.
6. **DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES** :
le 27 mai 2019 à 12H00
7. **DELAJ MINIMUM DE VALIDITE DES OFFRES** : 120 jours
8. **CONDITIONS POUR OBTENIR LES DOCUMENTS CONTRACTUELS** :
Téléchargement sur le site <http://www.marches-securises.fr> ou demande par courriel : woustviller.mairie@wanadoo.fr
9. **CONDITIONS DE REMISE DES PLIS** : Ils seront adressés en recommandé + AR ou déposés en mairie contre un récépissé, sous plis portant la mention « Marché de prestation de service pour la GESTION DE L'ACEM – NE PAS OUVRIR » ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.marches-securises.fr>.
10. **CRITERES DE SELECTION** :
 1. Compétence de l'organisme
 2. Projet pédagogique
 3. Nombre et qualification de l'encadrement
 4. Coûts et maîtrise dans le temps.
11. **ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS** : Les questions seront posées via la plateforme : <http://www.marches-securises.fr>.
12. **INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS** : Tribunal Administratif de Strasbourg
13. **DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION**
Le 24 avril 2019
Madame le Maire